VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE
COTTAGE DOUBLE RETIRÉ
2820-22 RUE MAGNOLIA
entre les rues Sixième et Washington
COTTAGE DOUBLE
3801-03 RUE LAUREL
Coin de la Rue Peniston
COTTAGE DOUBLE
3805-07 RUE LAUREL
entre les rues Peniston et Général Taylor
COTTAGE SIMPLE RETIRÉ
(EQUIPÉ POUR USAGE DE LAITERIE)
3418 AVENUE WASHINGTON
entre les rues Johnson et Galvez
JEUDI, 12 JUIN, 1913, A MIDI
A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Marie Giesler vs. John Lacost, son époux.
No. 101,401 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, 12 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville, en vertu et en exécution d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 25 avril 1913, et signé en cour ouverte le 1 mai 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "", je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Robertson et Sixième et l'avenue Washington, étant le carré d'Ilet No. 364, lequel dit terrain est désigné par le No. 11 sur un croquis ou certificat de voyer fait par L. G. Del Isle, voyer, date le 3 septembre 1892, et annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire public, date le 11 octobre 1892, et le dit terrain No. 11 mesure d'après le dit plan, vingt neuf (29) pieds, neuf (9") pouces de face à la rue Magnolia, sur cent trente quatre (134') pieds, trois (3") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois avec toit en ardoises contenant de chaque côté 4 chambres, galleries, etc., connues comme 2820-22 rue Magnolia.

Deuxièmement — Un certain terrain étant et s'étendant dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Laurel, General Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, date le 8 septembre 1854; le dit terrain forme l'angle des rues Laurel et Peniston et mesure d'après le dit plan vingt neuf (29) pieds, huit (8") pouces et trois (3") lignes de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur et face à la rue Peniston. Le tout en mesures américaines; et dit terrain est désigné par le numéro dix-neuf, le dit Ilet sur le numéro sept suivant le dit plan avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, hangar, etc., et sont connus comme Nos. 3801-03 rue Laurel, coin de la rue Peniston.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. dix-huit de l'Ilet No. sept, lequel est borné par les rues Laurel, General Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1854, et annexé à un acte passé devant Hugh Madden, ancien notaire dans cette ville, le 17 octobre 1854, et d'après lequel dit plan le dit terrain mesure vingt neuf (29') pieds de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles; mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec toit en ardoises, avec une arrière bâtisse de 2 étages, contenant 5 chambres, hangar, etc., chaque coté, et connu comme 3805-3807 rue Laurel.

Quatrièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le quatrième District de cette ville dans l'Ilet désigné par le No. 340, borné par les rues Washington, Cinquième, Toledano, anciennement Upperline, S. Johnson et S. Galvez, la dite parcelle de terre mesure quarante sept (47') pieds neuf (9") pouces et cinq lignes et demie (5½") de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne vers la rue Galvez de deux cent sept (207') pieds, neuf (9") pouces et sept (7") lignes, et une profondeur sur la ligne de coté vers la rue Johnson de deux cent seize pieds (216') pieds, sept (7") pouces, la dite parcelle de terre est composée de la moitié sur le coté vers la rue Johnson au terrain désigné par la lettre A sur un croquis fait par D. E. Seghers et annexé à un acte passé devant Abel Breyfous, ancien notaire, le 7 juillet 1880. Ensemble avec tel droit, s'il y en a, la dite parcelle de terre ci-dessus décrite peut avoir jusqu'à cette parcelle ou terrain marqué D sur le dit croquis, situé immédiatement dans le fond de la dite parcelle de terre ci-dessus decrite et comprise dans la nouvelle et ancienne ligne de rue Upperline, actuellement rue Toledano, rue Galvez et la prolongation de la ligne de profondeur du terrain B la plus près de la rue Johnson, et mesure quarante-huit (48') pieds, six (6") pouces et cinq lignes et demie (5½") de face à la rue Upperline, actuellement Toledano, la même largeur dans le fond sur seize (16) pieds, dix (10") pouces et sept (7") lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec le toit en ardoises, contenant cinq chambres, chambre à bain, etc., et une grande écurie en arrière contenant 36 stalles, 4 parcs, laiterie, grenier pour foin, hangar, etc.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a devant être représenté par lien de vendeur billets d'hypothèques, payables un an après la date, et portant 7 pour cent d'intérêt, les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne devant pas porter intérêt. Les actes de vente devant Robert J. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
Bureau 806 rue Perdido.
ma11,18,25juin1,8,12

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION.
Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.
Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.
Cottage Double, 1151-56 rue Villeré, près de la rue Kerlerec.
JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Josephine Antoinette Billiaud, veuve en premières noces d'Alexis Pineau, et veuve en seconde noce d'Adrien Stéphany.
No. 36,936 — COUR CIVILE DE DISTRICT Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No. 806 rue Perdido — JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 8 avril 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Barrack, désigné comme terrain No. 1 sur un plan de Pilié & Murray, architectes, daté le 29 avril 1869 et déposé pour référence dans le bureau de E. G. Lottschalk, ancien notaire dans cette ville lequel dit terrain mesure vingt cinq pieds de face à la rue Dauphine sur soixante cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Barrack. Les améliorations comprennent un cottage en bois, ardoisé, contenant 6 chambres, etc., et connu comme 1240 rue Dauphine.

Deuxièmement — Une parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marais (anciennement Morales), St. Antoine, Urquhart et Bourbon (anciennement Bagatelle) désignée par le numéro un, mesure trente pieds de face à la rue Marais (anciennement Morales) sur soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, ardoisée, avec passage pour voiture, 6 chambres, corridors, galerie, etc., connue comme 1811 rue Marais.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Columbus et Marais, mesure trente et un pieds, onze pouces, et cinq lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Columbus, cent sept pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté, et trente deux pieds, cinq pouces et cinq lignes dans le fond. Les améliorations sont connues comme Nos. 1151-56 Villeré et comprennent un cottage double en bois, ardoisé, 3 chambres, hangar, etc., de chaque côté.

TERMES — Moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans, au choix de l'acheteur, la balance de la dite vente devant être figurée par des traites à son ordre et endossées par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garanties par une hypothèque spéciale et une garantie privilégiée du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénando et avec les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent pour les honoraires d'avocats en cas de procès; l'acheteur devant garantir les taxes de 1913, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des traites. L'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, la dite somme ne portant pas d'intérêt. L'acte de vente au frais de l'acheteur devant Benjamin Ory, notaire public.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.
13av13,20,27mai4,11,15

Par LOUIS C. SPEAR

VENTE D'ARBITRE

D'un tiers d'intérêt en ce cottage double de valeur, 1822 et 1824 rue Erato.

Dans l'affaire de John B. Rappold, en banqueroute, No. 1,714, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet. — Il sera vendu JEUDI, le 15 mai 1913, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre signé et daté le 29 mars 1913 par l'Hon. Wm. A. Bell, arbitre en banqueroute.

LE TIERS INDIVISE D'UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District, de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Erato, Thalie, Baronne et Dryades, et mesure en mesure française, trente pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan dressé par C. Del Isle, le 12 mai 1856, et déposé dans le bureau de Jas. Graham, ancien notaire dans cette ville; le dit terrain ou parcelle de terre étant la moitié la plus près de la rue Dryades du terrain numéro cinq de l'Ilet No. 95 (vieux numéro) d'après le plan original du Faubourg Lacourse, laquelle propriété a été acquise par William S. Rappold, le dit Jno. B. Rappold et Pierre George Rappold en proportions égales à une vente publique faite par Henry R. McMurray, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1906, conformément à un writ de saisie et de vente rendu par la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans le procès de G. F. Herber vs. F. J. Swoop, John Blank et F. A. Wilke, No. 79,973 du dossier de la dite cour.

TERMES ET CONDITIONS—Comptant; l'acquéreur devra assumer la proportion du dit John B. Rappold, de quelques taxes qui peuvent être dues sur la dite propriété et payer pour tous les certificats nécessaires et recherches, et pour l'acte de vente devant Gustave A. Llambias, notaire dans cette ville.

CHAS. J. THEARD, Administrateur.
av13,20,27mai4,11,15

VENTES A L'ENCAN

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la résidence No. 2010 rue Orléans.

Succession de Jean Mule.
No. 101,053 — Cour Civile de District — Division A.

Il sera vendu à l'enchère MARDI, le 20 mai 1913, sur les lieux No. 2010 rue Orléans, à 11 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 5 mai 1913, pour le compte de la dite succession—

Le contenu entier de la propriété comprenant, chambres à coucher en noyer, salon, meubles de salle à manger, berceuses, chaises, miroirs, tableaux, faïence, verrerie, ornements, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
207 Hennen Building.
ROGER MEUNIER, Avocat.
ma7,11,18,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située et améliorée du Troisième District, No. 1412 N. Rampart, près de l'avenue de l'Esplanade.

Veuve Annie Nightheart, et al., vs. George Nightheart, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,840 — Division E — Par Lionel M. Ricau, encanteur — JEUDI, le 22 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour siégeante le 18 avril 1913 et signé en cour siégeante le 24 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée pour une partition, et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues N. Rempart, Kerlerec et Bourgogne et l'avenue Esplanade, désigné par le No. 4 sur un plan fait par Gueraud et mesure en mesure américaine 29 pieds 6 pouces de face à la rue N. Rempart sur 64 pieds 4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin, écurie et une bâtisse de deux étages en briques dans le fond.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour conclure la vente. L'acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.
av27mai4,11,18,25,29

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE EN BOIS
No 2414 S. Claiborne

Succession de Virginie A. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,193 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 23 avril 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois, No. 2414 rue S. Claiborne, contenant deux chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Première, Seconde, Claiborne et Willow, désigné par le No. 24 sur un plan ou croquis du dit Ilet déposé dans le bureau de Delacy, ancien encanteur, le dit terrain est adjacent aux terrains un et deux dans le fond et mesure trente pieds (30') de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent dix sept pieds et quatre pouces (117' 4"), entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer la responsabilité des taxes dues et exigibles en 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MLLE FLORENCE LOEBER, Avocat.
av27mai4,11,18,25,29

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE D'ADMINISTRATEUR

COTTAGE SIMPLE

No. 1035 ave. S. Maurice.
(Rue Pavée)

SUCCESSION de Mlle CECILE JOURDAN

No. 103633—Cour Civile de District, Division "E"

En vertu d'un ordre rendu et signé le 14 Avril 1913, en Cour siégeante par l'Hon. George H. Theard, Juge de la Division "E" de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 22 MAI, 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 328, borné par les avenues St. Maurice et St. Claude, les rues Nord Rempart et Tricou, le dit terrain étant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue St. Maurice et de l'avenue St. Claude et mesure trente pieds de face à l'avenue St. Maurice sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente pieds, quatre pouces. Le dit terrain est désigné par la lettre X sur un croquis de C. Uncas Lewis, voyer, annexé à l'acte No. 321 du volume 56 dans ce bureau, (F. D. Charbonnet, notaire.) Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No. 1035 avenue St. Maurice.

CONDITIONS: — Comptant. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du montant de son offre, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1913 l'acte de vente devant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur.
No. 604 Commercial Place.
GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.
Avr 20-27 mai 4-11-18-22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Marshall Marcelle, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,373 — Division B — Attendu que Zeno Marcelle et Marshall Marcelle, Jr., ont présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marshall Marcelle, Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LYLE SAXON, Avocat.
2mai—2,6,11

Succession d'Alois Deller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,482 — Division A — Attendu que Mme Ernestine Meyer, veuve d'Alois Deller, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres datives testamentaires exécutoires dans la succession d'Alois Deller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.
7mai—7,11,16

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Le Cottage Double, 2709 et 2711 rue St. André, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Henry Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,656 —Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 20 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mars 1913, et signé le 11 mars 1913, et d'un ordre daté du 14 avril 1913, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos. 2709 et 2711 rue St. André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. André, Félicité, Clara et Willow, et désigné comme lot No. 1 et mesurant 34 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue St. André, 38 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 79 pieds sur la ligne de côté la plus proche de la rue Willow et 81 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus proche de la rue Clara et s'étendant à travers le square de la rue St. André à la rue Félicité.

CONDITIONS—¼ ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date de la vente à l'enchère jusqu'à complet paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété, et l'acte devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé par George Montgomery, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant aussi assumer le paiement des taxes de ville et d'état de l'année 1913 et les frais de tous les certificats nécessaires pour compléter la vente.
av19,20,27mai4,11,18,20

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt maison simple en bois à un étage et grenier, avec terrain extra, No. 822 rue St. Claude.

Succession de Mme Antonia A. Bordelois.
—No. 93,552—Cour Civile de District pour la Paroise d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 mai à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre date le 17 avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le demi intérêt indivis dans et à un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, Ilet No. 114, borné par les rues St. Claude, St. Anne, Dumaine et Rempart, mesurant cinquante pieds six pouces et une ligne (50' 6" 1"') plus ou moins, sur la rue St. Claude sur une profondeur de cent vingt pieds (120') sur la ligne de côté vers la rue humaine et à une distance de quatre vingt seize pieds, un pouce et quatre lignes (96' 1" 4"'), de la rue St. Claude; le dit terrain se ferme à l'angle droit de trois pieds trois pouces (3' 3") sur une seconde profondeur de vingt trois pieds, dix pouces et quatre lignes (23' 10" 4"'), de sorte que l'arrière ligne n'a qu'à peu près quarante sept pieds trois pouces et une ligne (47' 3" 1"') de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage en bois à un étage et grenier, avec la façade en briques et une bâtisses à deux étages en briques dans le fond. Le No. est 322 rue St. Claude.

CONDITIONS—Comptant; l'acquéreur assumera la responsabilité des taxes dues et exigibles de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente devant J. M. Queyrouse, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ALFRED GRIMA, Avocat.
av20,27mai4,11,18,22

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de choix du Troisième District — Deux terrains de valeur à l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand — Six beaux terrains à l'angle des rues Espagne et Force.

Succession de Marie Collon Prattini, veuve de Dennis Prattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 26me étage — JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, date le 2 mai 1913, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, à savoir:

1er. Deux certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 737, borné par les rues Claiborne, Prosper, St. Ferdinand et Press, les dits terrains désignés par les numéros un et deux et sont adjacents, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 119 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 1 forme l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand.

Immédiatement après les bâtisses du Union Brewing Co., en location fort désirable pour commerce de détail.

2. Six certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 1170, borné par les rues Mandeville, Espagne, Liberal ou N. Miro et Force, actuellement N. Tonti, et désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et mesurent ci-après à savoir: Terrain 13 mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Force sur 159 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Terrains 14, 15, 16, 17 et 18 sont adjacents et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 14 forme l'angle des rues Force et Espagne. Ces terrains sont dans un quartier désirable et qui s'améliore, et sont dignes de l'attention des partis qui cherchent un endroit désirable à bâtir.

CONDITIONS DE LA VENTE — Comptant; l'acte de vente et le prix des certificats aux frais de l'acquéreur devant Clifford M. Eustis, notaire. Les taxes de l'année 1913 devront être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

JOHN L. FELIU, Avocat.
ma4,11,18,25juin1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Effets mobilier de maison et de restaurant comprenant, meubles de salon, chambre à coucher, salle à manger, matelas, miroirs, pendule, berceuses, chaises, tableaux, ornements, un dessus de cheminée avec étagères, verrerie, lits en fer, literie, bibliothèque, éventails électriques, caisse enregistreuse et accessoires. Un beau piano droit "Kimball," ainsi que le mobilier complet du restaurant, No. 815 rue Iberville. Privilège du bail expirant le 30 septembre 1913.

Succession de Marie C. Prattini, veuve de Dennis Prattini, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Il sera vendu à l'enchère, MERCREDI, le 14 mai 1913, sur les lieux, No. 815 rue Iberville, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 2 mai 1913, pour le compte de la dite succession, l'entier contenu de la propriété suivant l'inventaire.

CONDITIONS — Comptant.

ALBERT PAUL, Encanteur.
JOHN L. FELIU, Avocat. ma4,11,14

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Gulf Bag Company vs. Stafolife Feed and Milling Co.

No. 103,793 — Cour Civile de District, Division E.

Un lot de meubles de bureau et accessoires consistant en coffre-fort en fer, bureau dessus pliant, classeurs pour lettres, machine à numéroter, machine à écrire Remington, chaises tournantes, bibliothèque à sections, chaises en rotin, tables, machine à adresser, machine à découper les lettres et numéros, boîtes à échantillons, accessoires électriques calorifères, petites bascules, machine à facturer, 18 seaux d'incendie en fer galvanisé, barils à incendie, 3 bascules plates-formes, "Fairbanks" et poids, 2 brouettes, 15 diables, un lot de ficelle, et corde en manille, double jeux de harnais, soufflet de six pouce, moulin à maïs "Sullivan," etc., etc., mentionnés suivant inventaire enregistré; aussi la clientèle de la "Stafolife Feed and Milling Company" et les marques déposées, "Stafolife," "Nulife," "Nolife" et "Nolean," aux enchères publiques le JEUDI 22 mai 1913 à onze heures du matin sur les lieux, rue Scott, encoignure Toulouse.

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra aux enchères publiques à la date sus-mentionnée en vertu d'un ordre signé le 7 mai 1913 par l'honorable juge Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire sus-intitulée et numérotée, la propriété décrite comme suit à savoir:

Les effets mobiliers, clientèle, marques déposées de la "Stafolife Feed and Milling Company" suivant inventaire enregistré.

CONDITIONS — Comptant; les marques et clientèle seront offertes séparément et ensemble, et les effets mobiliers seront offerts séparément. Toute la propriété sera de même façon offerte en bloc et sera vendu sujette à la plus haute ou aux plus hautes enchères.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
A. C. CARPENTER, LUDWIG EISEMAN, Receveurs.
MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARZ et IVY G. KITTREDGE, Avocats. ma11,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR
In re Receivership of Godchaux Oil and Development Co.
No. 103271 Cour Civile de District, Division C
Au plus offrant et dernier encherisseur
Des terrains pétrolifères de valeur dans la Paroisse Caddo
CONTENANT DIX ACRES AVEC TUYAUX ET DÉPENDANCES

A l'encan, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — Par Leonard L. Stern, encanteur — En vertu d'un jugement signé en cour siégeante le 3 avril 1913, et le jugement rendu et signé en cour siégeante le 29 avril 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il vendra à l'enchère publique au dernier et plus offrant encherisseur à la date ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix certains acres de terrains, Nos. huit, quatre, cinq, dix, neuf, dix-neuf, vingt, vingt-quatre, vingt-cinq et trente, dans le quartier N. E. du quartier N. E. de la section quinze du territoire vingt et un, étendue seize, suivant le plan classé et enregistré dans la Paroisse de Caddo et les dits terrains sont situés dans la dite Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, suivant le dit plan ensemble avec un puits à pétrole inachevé de 2,110 pieds de profondeur, contenant 298 pieds de tuyaux de 10 pouces, et 1,200 pieds de tuyaux de 8 pouces.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente devant Peter Stifft, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
ARTHUR P. LEOPOLD et PETER STIFFT, Avocats.
ANDREW G. GUGEL, Receveur.
ma11,11,18,25juin1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mathew Harrison.

Cottage No. 223 rue Homer, entre Brooklyn et le Fleuve, Algiers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 104,124 — Division D — Par Leonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique, MARDI, le 20 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 25 avril 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet No. 15, borné par la rue Homer, l'avenue Brooklyn, le fleuve et la rue Newton, le dit terrain étant à une distance de 120 pieds, en mesure française, du coin de la rue Homer et de l'avenue Brooklyn, et mesure en mesure française 30 pieds de face à la rue Homer sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles et forme partie d'un terrain de dimensions plus grandes, désigné par le No. 11 de l'Ilet 15 sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de ville, le 5 décembre 1832 et déposé dans le bureau de Felix Corma, un notaire dans et pour cette paroisse et ville.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913. L'acte de vente devant Robert E. O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent est requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
ma14,20

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District portant le No. municipal 1629 rue Touro, entre les rues Derbigny et Claiborne.

Suburban Building and Loan Association vs. Maude Sharkey, épouse de Sidney William Robins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 104,271 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certain terrain, avec les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 749, borné par les rues Touro, Derbigny, Français et Claiborne, désigné comme terrain No. Vingt, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Touro sur une profondeur de cent vingt pieds d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
ma2,9,16,23,30—juin4,5

VENTES A L'ENCAN

CHAS. B. STROUDBACK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Johanna Meager, veuve de John P. Courtade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,145 — Division C — A la People's Auction Exchange, 334 r